

Itinérance L'Ain à Vélo - Au pays de la volaille de Bresse

Ain - Attignat



Jalonnement double sens (©psallet-Aintourisme)



En plein cœur de la Bresse, pays de la volaille AOC unique au monde, vous cheminerez à travers le bocage bressan. Sur votre route n'hésitez pas à faire une pause pour découvrir le fleuron de la gastronomie bressane et ses produits de terroir.

Cet itinéraire l'Ain à Vélo, dédié aux voyageurs à vélo, convient aux pratiquants qui ont l'habitude de faire du vélo. Il vous invite à découvrir la vie et les traditions bressanes dont la fameuse volaille de Bresse AOC, produit emblématique du territoire et fleuron culinaire de renommée mondiale. Départ de la voie verte La Traverse à Attignat pour rejoindre le Village Georges Blanc à Vonnas, lieu enchanteur marqué par le célèbre chef étoilé au Michelin depuis 40 ans. Puis direction Saint-Cyr sur Menthon pour une visite au Musée Domaine des Saveurs - Les Planons, lequel retrace la riche histoire de la Bresse à travers sa culture, ses traditions, sa gastronomie du 15e siècle à nos jours. Un incontournable à voir absolument ! Pour boucler la boucle cap sur la voie verte La Traverse pour rejoindre Attignat par Saint-Didier d'Aussiat.

Infos pratiques

Pratique : Route

Durée : 3 h 15

Longueur : 61.0 km

Dénivelé positif : 558 m

Difficulté : Niveau bleu - Modéré

Type : Boucle

Itinéraire

Départ : Attignat

Balisage : Itinéraire cyclo Sports cyclistes

Communes : 1. Attignat

2. Polliat

3. Buellas

4. Montracol

5. Vandeins

6. Chaveyriat

7. Chanoz-Châtenay

8. Vonnas

9. Saint-Julien-sur-Veyle

10. Perrex

11. Saint-Cyr-sur-Menthon

12. Saint-Genis-sur-Menthon

13. Saint-Didier-d'Aussiat

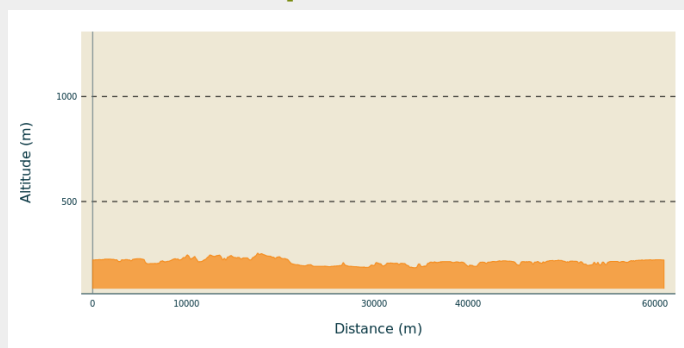
14. Saint-Sulpice

15. Montrevel-en-Bresse

16. Malafretaz

17. Bresse Vallons

Profil altimétrique



Altitude min 185 m Altitude max 254 m

Panneaux directionnels L'Ain à Vélo

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

Téléphone : [04 74 32 31 30](tel:0474323130)

Mél : tourisme@aintourisme.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

A la campagne

En plein air

Recommandations

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Il est possible de voyager avec un animal transporté dans un aménagement de bagages. Mais s'il est tentant d'envisager de faire courir son chien près du vélo, ce ne sera pas possible, l'itinéraire étant en voie partagée avec la circulation automobile.

Infos complémentaires

Les panneaux L'Ain à Vélo jalonnent les itinéraires sélectionnés pour emprunter des routes à faible trafic. Restez vigilants, vous partagez la route avec les automobilistes !

Consignes de sécurité :

- Port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, port de gants de vélo et lunettes de soleil.
- Port du gilet de sécurité réfléchissant obligatoire hors agglomération et pour la pratique de nuit ou par mauvais temps.
- Vous rendre visible en toutes circonstances afin de réduire les risques d'accident.
- Interdiction de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes, téléphone...).
- Le cycliste doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Respect mutuel entre cyclistes et automobilistes.

Comment venir ?

Accès routier

Départ sur la voie verte La Traverse, au niveau de l'allée des Ecoliers.

Parking conseillé

Allée des Ecoliers

Source

Aintourisme

<http://www.ain-tourisme.com>